

ZV0000 864

86

OK

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE
ET DE RECHERCHES VETERINAIRES



DEPARTEMENT DE RECHERCHES
SUR LA SANTE ET LES
PRODUCTIONS ANIMALES

PROMOTION LAITIERE DANS LES NIAYES

DIRECTION DE LA SANTE ET DES PRODUCTIONS
ANIMALES

BULLETIN DE LIAISON N° 1

SEPTEMBRE 1982

I - LE PROBLEME LAITIER AU SENEGAL ET LE PROJET DE PROMOTION LAITIERE

Chacun connaît les importants besoins en lait frais et produits laitiers du Sénégal et en particulier des grandes agglomérations comme la ville de Dakar. Actuellement, le Sénégal importe pour 2 milliards, 500 millions de francs de produits laitiers chaque année. Sans vouloir d'un coup de baguette prétendre supprimer ces importations nécessaires et difficiles à concurrencer, il apparaît primordial qu'une production laitière sénégalaise organisée et efficace voit le jour.

Depuis longtemps le Gouvernement du Sénégal s'est préoccupé de ce problème et a, en particulier, envisagé la création d'étables laitières de production intensive et dans un but d'expérimentation a autorisé et encouragé la mise en place des essais laitiers actuellement menés à la ferme de Sangalkam avec des femelles importées de race montbéliarde auxquelles se sont adjointes des femelles pakistanaïses entretenues depuis 1964 au CRZ de Dahra. Mais les étables industrielles ne sont pas la seule solution efficace et rentable pour résoudre le problème de l'approvisionnement en lait.

Il est apparu d'abord qu'il convenait d'agir chez les paysans éleveurs du pourtour des agglomérations, l'action entreprise pendant 3 années a donné de grandes satisfactions et a abouti à l'élaboration d'un projet d'exploitation laitière couplée à des opérations de maraîchage et de production fruitière. Malheureusement, aucun financement n'a été obtenu à ce jour pour cette opération originale. Dans un deuxième temps, /autre série de producteurs potentiels de lait s'est manifestée : il s'agit d'exploitants privés dont les moyens financiers supérieurs pourraient autoriser une intensification plus grande.

C'est donc à ces 2 dernières catégories de producteurs que s'adresse ce projet. Les interventions vont suivant les éleveurs de la plus simple à la plus complète, fonctions des possibilités techniques et financières de chacun. Pour les exploitations les plus élaborées, un contrat est passé avec le Laboratoire de l'Elevage donnant pour chacun des contractants, la description de ses droits et devoirs (voir exemple en annexe). C'est cette association entre recherche et développement qui constitue l'originalité de notre démarche. Elle permettra de dégager l'ensemble des notions concernant les problèmes économiques, techniques (pathologie, alimentation, reproduction...) humains qui se posent dans le cadre

d'un élevage laitier amélioré en milieu tropical. A cette connaissance, seront donc associés producteurs et chercheurs qui ont besoin de récepteurs pour proposer et éventuellement tester les connaissances et innovations présentes dans la littérature et expérimentées en station au Sénégal.

II - LES BUTS DU BULLETIN DE LIAISON

Il doit permettre :

- de diffuser les informations techniques, économiques et diverses relatives à la production laitière dans la région des Niayes,
- de donner des comptes rendus des réunions tenues,
- de diffuser/l'ensemble des éleveurs concernés les réponses aux questions que se pose l'un ou l'autre d'entre eux. Tout le monde ne se trouve pas confronté aux mêmes problèmes en même temps et il convient que l'expérience des uns puisse profiter aux autres,
- de permettre à certains éleveurs de faire partager leurs remarques ou leurs suggestions sur des points particuliers.

III - BULLETIN N° 1

3.1 - Visite d'exploitations

Un certain nombre d'exploitants ont démarré la construction de leurs étables et actuellement 5 exploitations ont terminé pratiquement leurs travaux d'installation.

Exploitant n° 01 : M. KEBE (Passy)

Exploitant n° 02 : M. KASSIR (Keur Daouda SARR)

Exploitant n° 03 : M. GUISSÉ (Ndiakhirate)

Exploitant n° 04 : M. CIRÉ SALL (Bambylor)

Exploitant n° 05 : M. A. CL. SALL (Ndiakhirate)

Des photos donnant une idée des installations sont données en annexe.

Exploitation n° 01

Très importante construction. Il est nécessaire de prévoir une aire de promenade pour les animaux. Les mangeoires sont trop larges et trop basses. Se conformer le plus possible aux caractéristiques préconisées. L'eau n'arrive pas à la pression suffisante dans l'étable, il faut donc envisager l'installation d'un petit château d'eau de 2 m³ environ.

Exploitation n° 02

Coût de l'étable 887 790 F pour 136 m² soit 6 530 F/m². Les plans sont exactement ceux préconisés sur le document distribué (Réf. n° 86/ZOOT, juillet 1982). La protection du bois est assurée par une imprégnation de "carbophène" suivie d'un passage d'huile de lin. Il est à signaler qu'en cas d'utilisation de poteaux métalliques, il est nécessaire que le ciment du sol remonte bien le long du pied du poteau, de manière à éviter la stagnation d'eau ou d'urines qui attaqueraient très vite le métal.

Exploitation n° 03

Ici ce sont d'ex-bâtiments avicoles qui sont transformés en étable. Celle-ci est contiguë avec une aire de promenade. Il a été conseillé de pratiquer une ouverture dans ce parc afin que les animaux puissent se rendre directement dans les parcelles de pâturage. Il a été noté que la mangeoire n'était pas protégée de la pluie, la construction d'un auvent a été préconisée. Enfin, il est nécessaire de prévoir un boulonnage des éléments du toit, qui, en l'état, ne peuvent longtemps résister aux secousses des animaux. L'aire de traite n'est pas encore aménagée. Le coût n'est pas encore connu avec précision.

Exploitation n° 04

Le sol a semblé de faible résistance. Il est en effet constitué d'une chape de ciment recouvrant une couche de latérite. Ce dernier gonflé sous l'effet des liquides d'infiltration et fait éclater le recouvrement de ciment. Il est préférable de s'en tenir à la solution (expérimentée depuis 2 ans à Sangalkam) préconisée dans le document distribué. Le coût de l'installation est de 480 000 F pour 96 m² soit 5 000 F/m².

Exploitation n° 05

Les travaux sont actuellement en cours.

D'une manière générale, les constructions sont bien effectuées et répondront parfaitement à leur rôle après les quelques corrections suggérées. Dans l'ensemble il n'a pas été prévu de fumière. Il faut donc, envisager de dégager une aire de 10 x 5 m si possible près d'une source d'eau ou dans le cas de l'existence d'une fosse à lisier à proximité de celle-ci,

3.2 - Distribution des animaux

Les effectifs à distribuer au cours de l'année sont les suivants :

Montbéliardes (27)

- vaches 13
- génisses de + de 24 m . . . 4
- génisses de 12 à 24 m ... 10

Pakistanaïses (34)

- vaches 10
- génisses de + de 24 m ... 13
- génisses de 12 à 24 m .. 11

Pakistanaïses mâles..... 1 4

Actuellement 4 femelles (2 MTB et 2 PAK) ont été acheminées vers Passy (exploitation n° 01). Le voyage s'est bien passé mais attention aux cordes de contention trop fines, elles peuvent blesser les animaux.

3.3 - Pathologie

Au moment de la distribution, les animaux/accompagnés d'une fiche de vaccination. Il n'est pas inutile de rappeler le programme des vaccinations régulières à effectuer :

Peste bovine et péricapnémie	tous les ans
Pasteurellose	tous les 6 mois
Charbon symptomatique	tous les ans

D'autre part la **protection** contre les parasites externes est strictement nécessaire :

Actuellement c'est **1 "EKTAFOS" 100** qui est disponible (300 F le flacon de **100 ml**) à la dose de 1 ml pour 2 l. d'eau soit :

1 cuillerée à café **pour 10** l. d'eau

1 cuillerée à soupe pour 30 l. d'eau en pulvérisations **régulières.**

1 fois par semaine, de juillet à novembre

1 fois toutes les 2 semaines de décembre à juin.

3.4 - Alimentation

Le moulin de **Sangalkam** doit commencer à fonctionner au mois d'octobre.

3.5 - Formation

Actuellement **5** bergers sont venus faire un stage à la ferme de **Sangalkam.**

3.6 - Assurance mortalité

Le **coût** de cette assurance supporté par l'éleveur est de :

10 000 F pour les femelles adultes montbéliardes

7 500 F pour les **génisses** montbéliardes et les vaches pakistanaises et

5 000 F pour les génisses **pakistanaises**

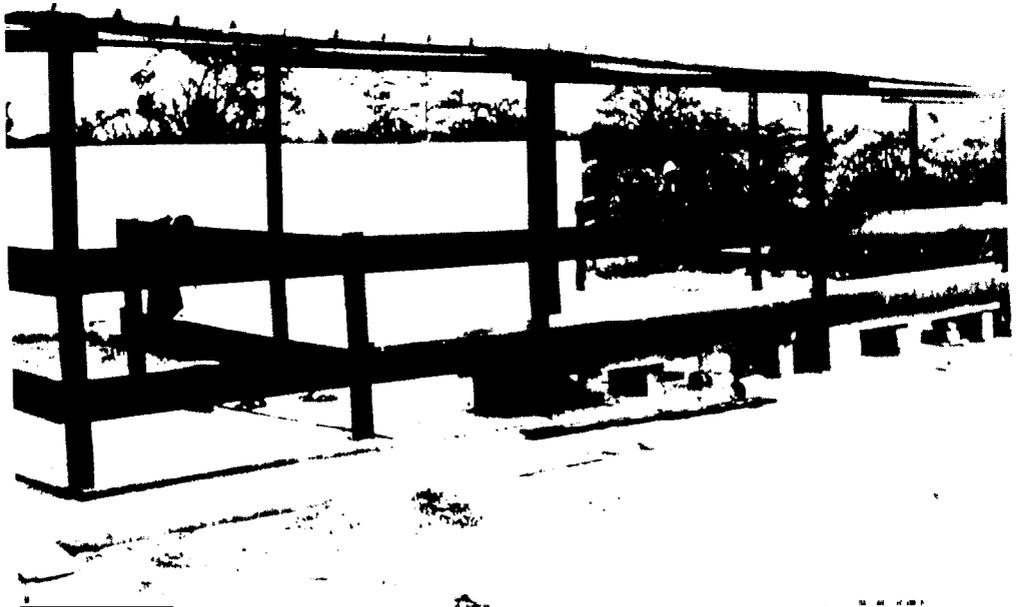
auquel on doit ajouter 2 000 F de frais d'acte.



(03)



(02)



(01)